



BILAN DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

EXERCICE ANNUEL 2022-2023

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OCTOBRE 2023

**FIERS &
COMPÉTENTS**

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION

Bien que le masculin soit utilisé dans ce document, les mots relatifs aux personnes désignent aussi bien les hommes que les femmes.

Table des matières

Sommaire	5
1. Introduction	6
2. Estimation des besoins et planification de l'offre de perfectionnement	7
3. Réalisation de l'offre de perfectionnement	8
État de réalisation des activités	8
<i>Impact de l'annulation de groupes sur les inscriptions</i>	8
<i>Réalisation des activités par métier et titre occupationnel</i>	10
Portrait des activités réalisées	12
<i>Types d'activités</i>	12
<i>Durée des activités</i>	12
<i>Activités de formation en ligne</i>	13
<i>Activités de formation en lien avec le développement durable</i>	13
<i>Activité de formation Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail</i>	13
4. Portrait de la clientèle participante	14
Caractéristiques de la participation	14
<i>Types de perfectionnement</i>	14
<i>Participation selon le statut</i>	15
<i>Participation selon la catégorie d'activité</i>	16
<i>Participation selon le métier ou le titre occupationnel</i>	16
<i>Clientèle en obligation de formation</i>	18
<i>Participation selon la région de domicile</i>	20
<i>Résultats de la participation</i>	21
Caractéristiques des personnes différentes	22
<i>Participations multiples</i>	23
<i>Taux de participation de la population admissible</i>	24
<i>Caractéristiques démographiques</i>	26
<i>Sexe et langue de correspondance</i>	26
<i>Groupe d'âge</i>	27
<i>Secteur de travail</i>	27
5. Participation aux activités du Service de formation aux entreprises	28
6. Participation aux activités des associations patronales	30
7. Satisfaction de la clientèle et impact du perfectionnement	33
<i>Satisfaction de la clientèle</i>	33
<i>Indicateur d'amélioration des compétences</i>	35
8. Conclusion	36

Liste des tableaux

Tableau 1	Principaux indicateurs de l'exercice 2022-2023	5
Tableau 2	Nombre d'activités selon l'état de réalisation en 2021-2022 et en 2022-2023	8
Tableau 3	Nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation	10
Tableau 4	Nombre d'activités selon l'état de réalisation pour les métiers et les titres occupationnels	11
Tableau 5	Nombre d'activités réalisées et nombre de participants par type d'activité en 2021-2022 et en 2022-2023	12
Tableau 6	Nombre d'activités réalisées et de participants selon la durée des activités	12
Tableau 7	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le statut	15
Tableau 8	Nombre d'activités et de participants selon la catégorie d'activités réalisées en 2021-2022 et en 2022-2023	16
Tableau 9	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire	17
Tableau 10	Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner selon le métier ou titre occupationnel prioritaire	19
Tableau 11	Nombre de participants par région de domicile selon le lieu de formation	20
Tableau 12	Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation	21
Tableau 13	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le résultat de la participation	21
Tableau 14	Nombre de personnes différentes par statut selon le nombre d'activités de perfectionnement suivies	23
Tableau 15	Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel prioritaire, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	25
Tableau 16	Nombre de personnes différentes selon le sexe et la langue de correspondance	26
Tableau 17	Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	27
Tableau 18	Nombre de personnes différentes selon le secteur prioritaire de travail, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	27
Tableau 19	Nombre d'activités réalisées et de participants selon la catégorie d'activité du Service de formation aux entreprises en 2021-2022 et en 2022-2023	28
Tableau 20	Nombre de participants aux activités de perfectionnement du Service de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel	29
Tableau 21	Nombre d'activités de l'offre des associations patronales selon l'état de réalisation en 2021-2022 et en 2022-2023	30
Tableau 22	Nombre d'activités réalisées de l'offre des associations patronales et nombre de participants par fournisseur admissible en 2021-2022 et en 2022-2023	31
Tableau 23	Nombre d'activités et nombre de participants aux activités de l'offre des associations patronales par métier ou titre occupationnel en 2021-2022 et en 2022-2023	32
Tableau 24	Niveau d'accord moyen par élément évalué	34
Tableau 25	Évaluation du niveau de compétence avant et après l'activité de perfectionnement	35

Liste des graphiques

Graphique 1	Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2022-2023	9
Graphique 2	Nombre de participants pour l'activité <i>Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail</i> de 2014-2015 à 2022-2023	13
Graphique 3	Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2022-2023	14
Graphique 4	Évolution de la répartition des participants selon le statut de 2005-2006 à 2022-2023	15
Graphique 5	Évolution des participants en obligation de formation selon le statut de 2001-2002 à 2022-2023	18
Graphique 6	Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2022-2023	22
Graphique 7	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible selon le statut en 2021-2022 et en 2022-2023	24

Sommaire

L'exercice annuel 2022-2023 s'est achevé avec une participation en hausse de 25 %, pour atteindre 24 834 participants, soit le deuxième meilleur niveau de tous les temps. L'exercice a permis la réalisation de 78 % des activités prévues dans l'offre de perfectionnement, alors qu'à l'exercice précédent, 72 % des activités offertes avaient été réalisées.

Tableau 1 – Principaux indicateurs de l'exercice 2022-2023

Indicateur	Nombre	Variation annuelle
Inscriptions reçues	71 454	+20 %
Inscriptions annulées	4 768	+28 %
Part des inscriptions annulées	7 %	+7 %
Participants	24 834	+25 %
<i>en perfectionnement volontaire</i>	11 735	+23 %
<i>en perfectionnement obligatoire</i>	13 099	+27 %
Personnes différentes	16 928	+20 %

Source: CCQ.

Les principaux constats:

- La clientèle en perfectionnement volontaire enregistre une hausse notable de 23 %, mais les 11 735 participants demeurent à un niveau inférieur à la moyenne de 16 000 participants d'avant la pandémie;
- La participation en perfectionnement obligatoire enregistre une forte hausse de 27 %, pour atteindre 13 099 participants;
- Le nombre de personnes différentes qui ont suivi une ou plusieurs activités s'élève à 16 928 (+20 %). C'est donc 11 % de la population admissible au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) qui a participé à au moins 1 activité de perfectionnement;
- Le manque de formateurs demeure cette année la raison d'annulation ayant eu le plus d'effets négatifs sur la clientèle, avec 3 002 inscriptions annulées. Au total, l'annulation de groupes a affecté 4 768 inscriptions, une hausse notable de 28 % comparativement à l'exercice précédent, mais cela représente 6,7 % de toutes les inscriptions reçues, un taux se situant dans la moyenne d'avant la pandémie.

1 Introduction

Le *Bilan des activités de perfectionnement* pour l'exercice annuel 2022-2023 couvre les activités en lien avec les besoins estimés par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et celles qui ont répondu aux besoins exprimés par les entreprises, de même que les activités composant l'offre des associations patronales. Les *Règles générales d'utilisation du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction* permettent d'intégrer celles-ci au *Répertoire des activités de perfectionnement*. Cependant, le *Bilan* n'inclut pas les activités de formation à remboursement différé, soit les activités en lien direct avec le métier qui ne sont pas prévues dans l'offre de formation mais que la Commission de la construction du Québec (CCQ) peut autoriser a posteriori comme activité admissible. Les renseignements concernant ces activités sont transmis au CFPIC en cours d'année, dans le cadre de ses rencontres ordinaires.

Le *Bilan* couvre la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, période représentant l'exercice opérationnel de la Direction de la formation professionnelle (DFP) de la CCQ. La réalisation des activités de perfectionnement repose principalement sur la participation financière du FFSIC. Cependant, le ministère de l'Éducation (MEQ) assure le financement d'un programme de formation offert en entier et à temps plein.

Le présent bilan présente les résultats détaillés de la réalisation des activités de perfectionnement et un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques.

2 Estimation des besoins et planification de l'offre de perfectionnement

L'exercice 2022-2023 a commencé en novembre 2020, avec l'adoption, par le CFPIC, des orientations proposées aux sous-comités professionnels (SCP) et aux sous-comités régionaux (SCR) pour l'exercice d'estimation des besoins de perfectionnement.

Les SCP ont ensuite été consultés à l'hiver 2021 pour établir les besoins qualitatifs de formation. Pour soutenir les SCP dans cet exercice, la DFP a déposé un état de situation pour chacun des devis en vigueur, et ce, pour chacun des métiers et des titres occupationnels. Les activités retenues par les SCP ont ensuite été présentées aux SCR, qui se sont rencontrés en septembre 2021 pour déterminer les besoins de leur région. Une proposition propre à chacune des régions a été déposée par la DFP. Les estimations régionales ont été réalisées en fonction des orientations du CFPIC, des perspectives économiques incluant les chantiers annoncés et de différentes réalités régionales.

Les besoins estimés par les SCP et SCR ainsi que l'estimation du nombre de personnes apprenties et occupations en obligation de formation ont été adoptés par le CFPIC en novembre 2021. Le CFPIC retenait alors une première estimation de 35 366 besoins en perfectionnement volontaire. À ce nombre s'ajoutent les besoins de formation pour les personnes non diplômées en obligation de formation en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*. Selon les prévisions de la Direction des analyses stratégiques et de la diversité de la CCQ, 7 014 apprentis et 7 961 occupations étaient susceptibles de se perfectionner, au cours de l'exercice. À ce moment, ce sont donc 50 341 besoins de perfectionnement qui étaient estimés au total.

Toutefois, l'ampleur du processus de détermination de l'offre de perfectionnement fait en sorte que certains remaniements, réévaluations et mises à jour sont nécessaires entre le moment de l'estimation des besoins et la publication de l'offre. De ce fait, l'offre de perfectionnement est complétée au début de l'exercice annuel en évaluant les besoins retenus par le CFPIC, l'historique de chacune des activités, la disponibilité des fournisseurs de services, etc.

L'offre est complétée avec l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour tous les nouveaux détenteurs de certificat de compétence occupation, ainsi que les activités des associations patronales. L'offre est alors diffusée via le *Répertoire des activités de perfectionnement*, en format papier et en ligne sur le site Web de la CCQ.

Les objectifs de réalisation des activités visent à répondre aux besoins réels exprimés par les inscriptions aux activités de l'offre publiée et aux besoins exprimés par les entreprises en cours d'exercice ainsi qu'aux besoins supplémentaires générés par une demande ponctuelle non planifiée.

3 Réalisation de l'offre de perfectionnement

Au cours de l'exercice 2022-2023, un total de 735 activités de perfectionnement ont été offertes à la clientèle, le même nombre qu'à l'exercice précédent. L'état de réalisation s'est sensiblement amélioré, avec la réalisation de 78 % des activités offertes.

État de réalisation des activités

Finalement, 571 activités de perfectionnement différentes ont été réalisées (tableau 2) en 2022-2023, sur les 735 activités offertes. L'exercice s'est donc terminé avec la réalisation de 78 % des activités de l'offre de perfectionnement, alors qu'à l'exercice précédent, 72 % des activités offertes s'étaient réalisées. Par ailleurs, plus d'activités ont été réalisées sans aucune annulation de groupes que l'an dernier, soit 323 activités comparativement à 312.

Tableau 2 – Nombre d'activités selon l'état de réalisation en 2021-2022 et en 2022-2023

État de réalisation	2021-2022		2022-2023	
	Nombre d'activités	Répartition	Nombre d'activités	Répartition
Activités réalisées	532	72 %	571	78 %
<i>Sans aucune annulation de groupes</i>	312	42 %	323	44 %
<i>Avec annulation d'au moins un groupe</i>	220	30 %	248	34 %
Activités non réalisées	203	28 %	164	22 %
Activités offertes	735	100 %	735	100 %

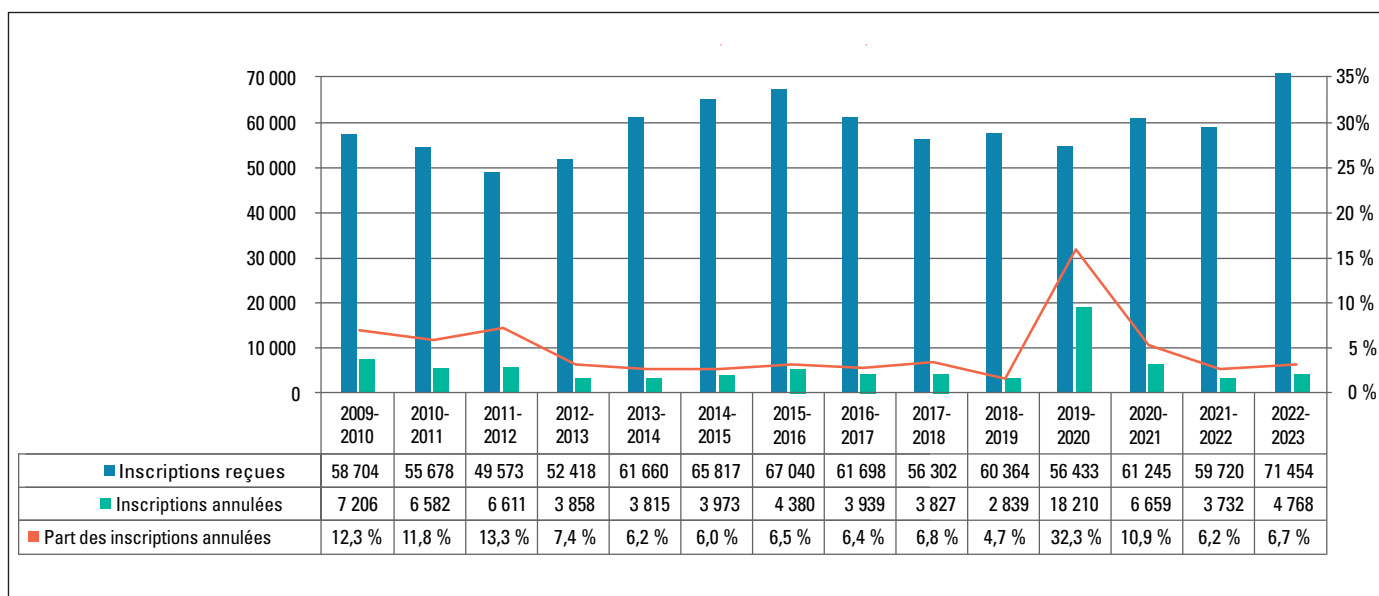
Source : CCQ.

Impact de l'annulation de groupes sur les inscriptions

Pour différentes raisons, tels un nombre insuffisant d'inscriptions ou l'indisponibilité de locaux ou de formateurs, certains groupes annoncés ont dû être annulés. L'annulation d'un groupe a pour conséquence que le service n'est pas rendu aux personnes inscrites, à moins qu'elles aient été transférées dans un autre groupe.

Comme le montre le graphique 1, le pourcentage correspondant au nombre d'inscriptions reliées aux groupes annulés par rapport au nombre total d'inscriptions reçues représente 6,7 %. Le nombre d'inscriptions annulées est de 4 768, sur un total record de 71 454 inscriptions.

Graphique 1 – Nombre d’inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2022-2023



Source : CCQ.

Les deux tiers (67 %) des inscriptions annulées, soit 3 187 inscriptions, s’expliquent par des motifs liés aux fournisseurs de services, essentiellement le manque de formateurs (tableau 3). Les raisons liées à la clientèle touchent 997 inscriptions, soit 21 % des inscriptions. Avant la pandémie, c’était plus du tiers des raisons d’annulation. Finalement, 12 % des inscriptions annulées s’expliquent par des causes administratives, soit 584 inscriptions.

Tableau 3 – Nombre d’inscriptions impliquées selon la raison d’annulation

Raison d’annulation	Inscriptions impliquées	
	Nombre	Répartition
Raisons liées à la clientèle	997	20,9 %
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles ou aucune inscription	796	16,7 %
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles, mais clientèle transférée	79	1,7 %
Clientèle non disponible aux dates et lieu proposés à la suite d’un sondage	0	0,0 %
Nombre insuffisant de confirmations de présence	63	1,3 %
Nombre insuffisant de participants présents au cours	3	0,1 %
Désistement d’un employeur ou employés non disponibles	56	1,2 %
Raisons liées aux fournisseurs de services	3 187	66,8 %
Manque de formateurs	3 002	63,0 %
Local adéquat non disponible	43	0,9 %
Désistement du formateur après la convocation	69	1,4 %
Équipement ou fournisseur non disponibles	73	1,5 %
Difficultés d’implantation d’un cours	0	0,0 %
Dépassement important du coût moyen	0	0,0 %
Raisons liées à des causes administratives	584	12,2 %
Devis non disponible ou en révision	0	0,0 %
Document didactique non disponible (ex. : <i>Code de plomberie</i> ou <i>Code d’électricité</i>)	0	0,0 %
Autres (COVID-19, changement de devis, besoin mal identifié, aucune entente avec le fournisseur qui donne le cours, etc.)	461	9,7 %
Nombre d’inscriptions minimal atteint tardivement ou dates proposées trop tard et délais trop serrés	32	0,7 %
Saison trop avancée ou nombre maximal de candidats formés provincialement atteint	91	1,9 %
Total	4 768	100,0 %

Source : CCQ.

Réalisation des activités par métier et titre occupationnel

Tous les métiers et les titres occupationnels ont eu au moins 1 activité réalisée (tableau 4). Le métier d’opérateur de pelles mécaniques a réalisé toutes les activités qui lui étaient offertes. Le métier d’opérateur d’équipement lourd fait presque aussi bien, avec 28 activités réalisées sur les 29 activités offertes, de même que le métier de peintre, avec 18 activités réalisées sur 21 activités offertes. Sur les 7 activités destinées aux mécaniciens de chantier, seulement 2 activités ont pu être réalisées, de même pour les chaudronniers, où seulement 3 activités ont été réalisées sur les 9 activités offertes, ainsi que les poseurs de revêtements souples, avec seulement 2 activités réalisées sur les 6 activités offertes.

**Tableau 4 – Nombre d’activités selon l’état de réalisation
pour les métiers et les titres occupationnels**

Métier et titre occupationnel	Activités réalisées			Activités non réalisées	Activités offertes
	Sans aucune annulation de groupes	Avec annulation d’au moins un groupe	Total		
Briqueteur-maçon	10	10	20	6	26
Calorifugeur	3	0	3	4	7
Carreleur	4	3	7	3	10
Charpentier-menuisier	24	38	62	12	74
Chaudronnier	3	0	3	6	9
Cimentier-applicateur	4	7	11	3	14
Couvreur	7	7	14	3	17
Électricien	26	32	58	25	83
Ferblantier	12	4	16	9	25
Ferrailleur	12	1	13	4	17
Frigoriste	8	0	8	5	13
Grutier	8	7	15	7	22
Mécanicien d’ascenseur	3	1	4	3	7
Mécanicien de machines lourdes	1	1	2	5	7
Mécanicien en protection-incendie	2	0	2	2	4
Mécanicien industriel de chantier	2	2	4	4	8
Monteur-assembleur	8	0	8	5	13
Monteur-mécanicien (vitrier)	7	2	9	3	12
Opérateur d’équipement lourd	16	12	28	1	29
Opérateur de pelles	16	1	17	0	17
Peintre	6	12	18	3	21
Plâtrier	3	4	7	3	10
Poseur de revêtements souples	2	0	2	4	6
Poseur de systèmes intérieurs	3	2	5	1	6
Tuyauteur	17	10	27	8	35
Titres occupationnels	41	29	70	15	85
Multimétier	33	14	47	4	51
Multimétier et titres occupationnels	42	49	91	16	107
Total	323	248	571	164	735

Source : CCQ.

Portrait des activités réalisées

Finalement, 571 activités de perfectionnement différentes ont été réalisées en 2022-2023, soit 39 de plus que l'an dernier. Cette croissance provient essentiellement de l'ajout d'activités dans l'offre des associations patronales.

Types d'activités

Plus de la moitié (54 %) des activités réalisées sont des activités de formation continue, essentiellement des devis conçus par la CCQ et des modules de programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) ou d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les activités liées à de la formation professionnelle, soit les modules des programmes d'études professionnelles (DEP), représentent 20 %, et les activités qui sont spécifiquement développées pour les entreprises 8 %. Les activités de formation des associations patronales représentent 15 % des activités réalisées. Les activités pour une relève en gestion en chantier représentent 2 % des activités réalisées.

Tableau 5 – Nombre d'activités réalisées et nombre de participants par type d'activité en 2021-2022 et en 2022-2023

Type d'activité	2021-2022		2022-2023	
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants
Activité de formation continue	299	10 649	307	11 703
Activité de formation professionnelle	120	7 140	117	8 453
Activité de formation aux entreprises	40	452	47	691
Activité de formation offerte par une association patronale	57	1 335	85	3 654
Activité de formation de formateurs	1	39	1	49
Activité de formation pour une relève en gestion en chantier	13	97	12	87
Activité de formation pour clientèles sous-représentées ou à besoins particuliers	2	137	2	197
Total	532	19 849	571	24 834

Source : CCQ.

Durée des activités

Plus de la moitié de la participation (53 %) se retrouve dans des activités d'une durée de moins de 25 heures (tableau 6), alors que ces activités représentent près du tiers des activités réalisées en 2022-2023. Ainsi, 88 % de la participation se fait dans les activités d'une durée de moins de 60 heures. Dans certains cas, une activité peut avoir eu différentes durées au cours de l'exercice.

Tableau 6 – Nombre d'activités réalisées et de participants selon la durée des activités

Durée des activités	Activités		Participants	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
8 heures et moins	93	16 %	5 248	21 %
9 à 24 heures	103	18 %	7 994	32 %
25 à 60 heures	250	44 %	8 576	35 %
Plus de 60 heures	126	22 %	3 016	12 %
Total	572	100 %	24 834	100 %

Source : CCQ.

Activités de formation en ligne

Depuis 2013, des activités de formation en ligne sont intégrées à l'offre de formation. Certaines portent sur des concepts théoriques et sont suivies d'un volet pratique dans un centre de formation. L'offre des associations patronales comporte des versions en ligne de plusieurs de leurs formations. Celles-ci ne comportent pas de volet pratique à faire à la suite de la réussite de la formation en ligne. Un total de 3 278 participants ont suivi une des 63 activités de formation en ligne réalisées. C'est donc 13 % de la participation totale qui a profité de l'offre de formation à distance.

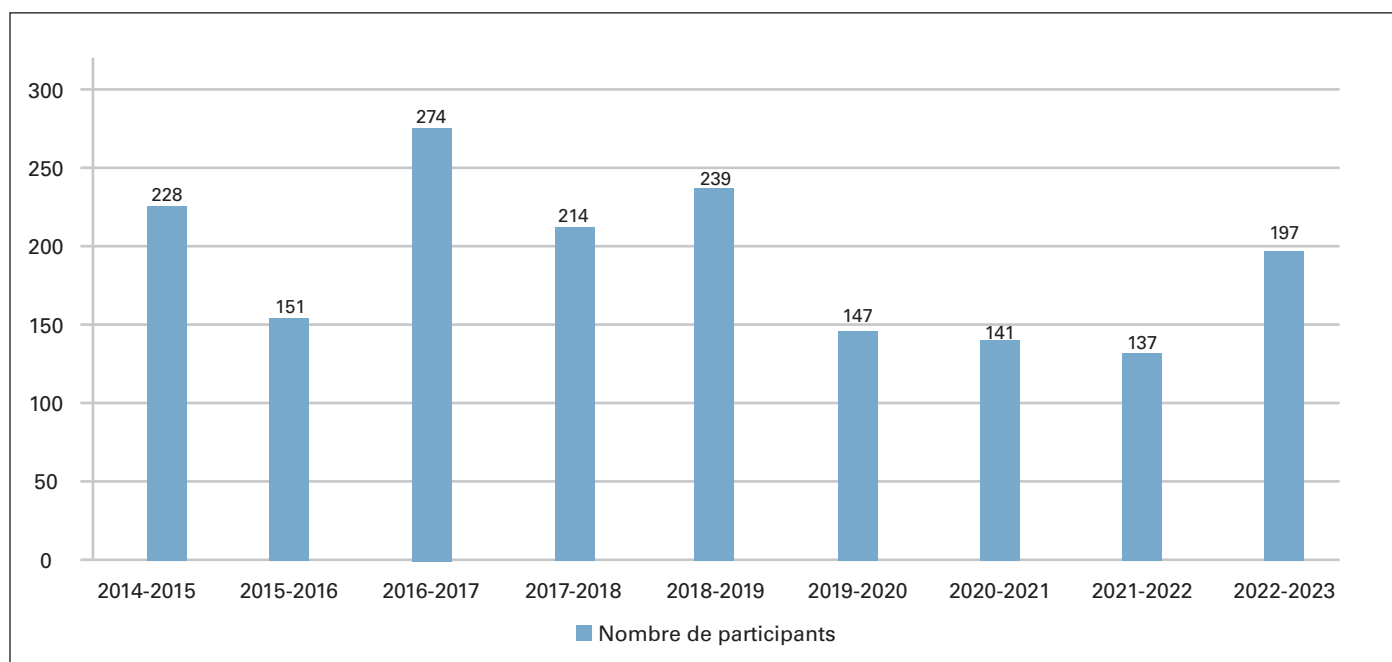
Activités de formation en lien avec le développement durable

Depuis 10 ans sont identifiées les activités de perfectionnement reliées au développement durable, parce qu'elles abordent soit l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux écologiques, les systèmes de contrôle intelligent, ou la protection et la restauration du patrimoine bâti. En 2022-2023, 32 activités ont réuni 885 participants.

Activité de formation *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*

Le Programme pour la formation des femmes en entreprise (PFFE) comprend l'activité de formation de 8 heures *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*, qui a été élaborée afin de reconnaître les bonnes pratiques et les comportements à adopter pour favoriser le travail d'équipe entre les hommes et les femmes sur les chantiers. Cette activité est obligatoire pour les personnes inscrites au PFFE et à participation volontaire pour la main-d'œuvre de l'industrie. L'activité de formation a attiré au total 197 participants, un nombre supérieur à l'an dernier, alors qu'il y avait 137 participants (graphique 2). La version en ligne de la formation est suivie par près des deux tiers de la clientèle (65 %). À noter que la formation est passée de 14 à 8 heures, à partir de l'exercice 2022-2023.

Graphique 2 – Nombre de participants pour l'activité *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail* de 2014-2015 à 2022-2023



Source : CCQ.

4 Portrait de la clientèle participante¹

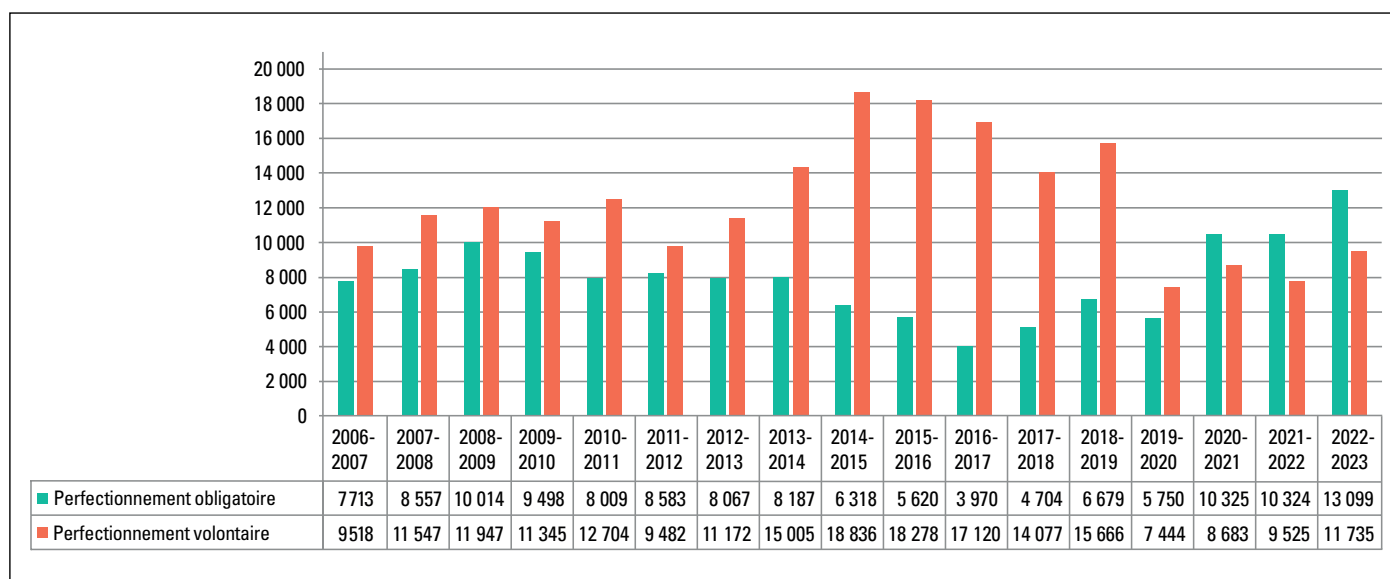
Caractéristiques de la participation

La participation aux activités de perfectionnement affiche une hausse de 25 % en 2022-2023, avec 24 834 participants. Autant la participation au perfectionnement volontaire que celle en perfectionnement obligatoire affichent une hausse notable.

Types de perfectionnement

Les participants en perfectionnement volontaire enregistrent une hausse de 23 %, avec 11 735 participants (graphique 3). En dépit de cette remarquable croissance, il demeure que ce niveau est inférieur à la moyenne de 16 000 participants d'avant la pandémie. La participation en perfectionnement obligatoire augmente de 27 % et enregistre un nouveau record, avec un total de 13 099 participants.

Graphique 3 – Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2022-2023



Source : CCQ.

¹ Les données sur la clientèle participante ont été extraites au mois d'août 2023, et non au moment de la formation. La personne peut donc avoir changé de statut entre les deux moments. De même, une catégorie « Sans certificat » peut apparaître pour certaines personnes participantes. Cela ne reflète pas la situation au moment de la participation à l'activité de perfectionnement, mais plutôt la situation actuelle.

Participation selon le statut

Le nombre de participants ayant un statut de compagnon demeure en deçà des niveaux d'avant la pandémie, malgré une hausse de 24 %, pour atteindre 5 065 participants (tableau 7). Les apprentis affichent une hausse de 31 %, pour établir un nouveau record de 12 000 participants. Un nouveau record est également enregistré pour la participation des occupations à 7 679 participants, une hausse de 17 %.

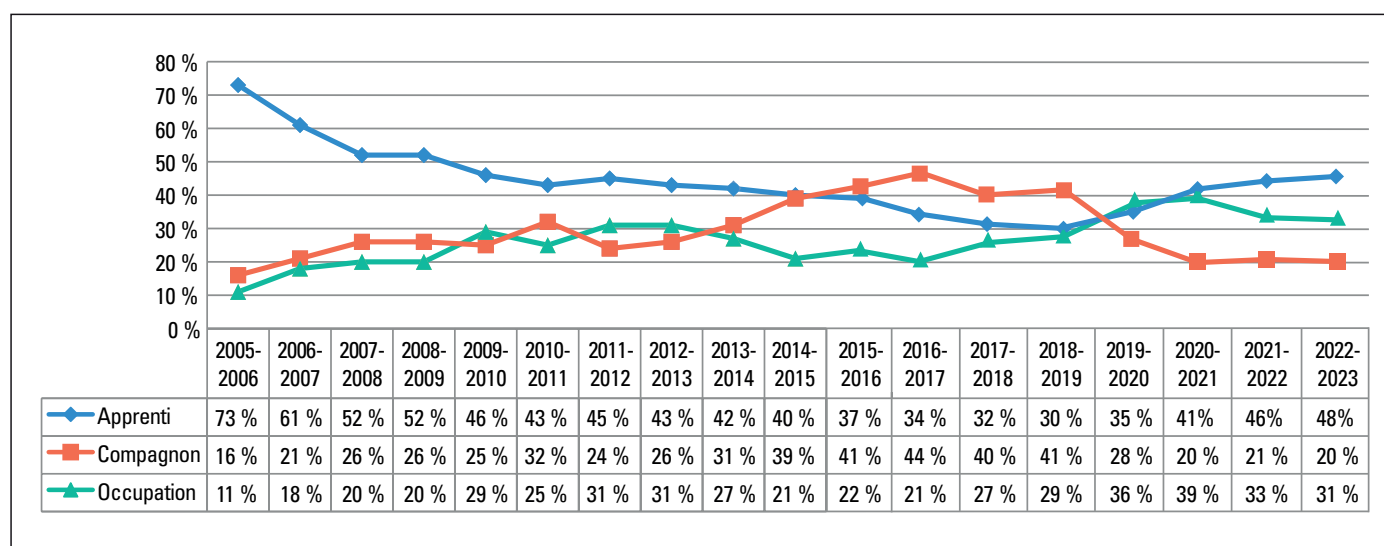
Tableau 7 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le statut

Statut	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
Apprenti	7 070	37 %	4 930	24 %	12 000	31 %
Compagnon	2	0 %	5 063	24 %	5 065	24 %
Occupation	6 014	-17 %	1 665	17 %	7 679	17 %
Sans certificat	13	550 %	77	208 %	90	233 %
Total	13 099	27 %	11 735	23 %	24 834	25 %

Source : CCQ.

Ainsi, les compagnons représentent seulement 20 % de la participation totale, alors que cette proportion était autour de 40 % avant la pandémie (graphique 4). Pour leur part, les apprentis composent 48 % de la clientèle et les occupations représentent 31 % des participants.

Graphique 4 – Évolution de la répartition des participants selon le statut de 2005-2006 à 2022-2023



Source : CCQ.

Participation selon la catégorie d'activité

Chacun des métiers et des titres occupationnels a des activités de perfectionnement qui lui sont destinées et il y a des activités multimétiers qui s'adressent à une clientèle diversifiée. Ces dernières sont des activités génériques portant, par exemple, sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice, sur des notions théoriques comme les plans et devis ou sur le soudage. Les activités multimétiers, avec un total de 8 809 participants, demeurent les plus populaires, en hausse de 22 % (tableau 8). La clientèle en perfectionnement obligatoire permet d'augmenter de 18 % la participation aux activités portant sur les modules de programmes d'études (DEP, ASP, AEC), pour un total de 8 553 participants. À lui seul, le module *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour les occupations, accapare le tiers de cette participation, avec 2 719 participants. Pour leur part, les devis de formation récoltent 7 472 participants, en hausse de 39 %.

Tableau 8 – Nombre d'activités et de participants selon la catégorie d'activités réalisées en 2021-2022 et en 2022-2023

Catégorie d'activité	2021-2022		2022-2023		Variation de la participation
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	
Activité destinée à un métier ou à un titre occupationnel	402	12 605	437	16 025	27 %
<i>Module de programmes d'études</i>	127	7 229	125	8 553	18 %
<i>Devis de formation</i>	275	5 376	312	7 472	39 %
Activité multimétier	130	7 244	134	8 809	22 %
Total	532	19 849	571	24 834	25 %

Source: CCQ.

Participation selon le métier ou le titre occupationnel

Le tableau 9 présente la participation en fonction du métier ou du titre occupationnel prioritaire du participant, peu importe la catégorie d'activité suivie, donc en incluant autant les activités destinées aux métiers que les activités multimétiers. En 2022-2023, il y a eu une diminution de participation dans seulement 5 métiers. La baisse du perfectionnement obligatoire explique le recul des mécaniciens d'ascenseur (-10 %) alors que celles des frigoristes (-9 %), des poseurs de revêtements souples (-3 %) et des poseurs de systèmes intérieurs (-7 %) s'expliquent par une diminution du perfectionnement volontaire. La majorité des métiers et les titres occupationnels affichent une croissance de participation. Le perfectionnement volontaire explique les hausses de participation des électriciens (+30 %), des opérateurs de pelles mécaniques (+25 %) et des cimentiers-applicateurs (+29 %).

Les charpentiers-menuisiers et les titres occupationnels ont bénéficié de croissances importantes en perfectionnement autant obligatoire que volontaire. Les 8 546 participants du métier de charpentier-menuisier et les 7 757 participants des titres occupationnels représentent à eux seuls 65 % de la participation totale. Avec les électriciens et les tuyauteurs, c'est 74 % de la participation aux activités de perfectionnement qui est concentrée entre ces 3 métiers et les titres occupationnels.

**Tableau 9 – Nombre de participants par type de perfectionnement
selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire**

Métier ou titre occupationnel	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
Briqueteur-maçon	117	30 %	350	-7 %	467	0 %
Calorifugeur	58	29 %	35	-27 %	93	0 %
Carreleur	86	48 %	30	-6 %	116	29 %
Charpentier-menuisier	4 554	50 %	3 992	44 %	8 546	47 %
Chaudronnier	0		78	53 %	78	53 %
Cimentier-applicateur	163	16 %	152	45 %	315	29 %
Couvreur	228	4 %	243	2 %	471	3 %
Électricien	115	150 %	1 374	25 %	1 489	30 %
Ferblantier	271	26 %	320	12 %	591	18 %
Ferrailleur	43	-30 %	157	38 %	200	14 %
Frigoriste	68	11 %	316	-13 %	384	-9 %
Grutier	1	-75 %	123	64 %	124	57 %
Mécanicien d'ascenseur	62	-27 %	33	65 %	95	-10 %
Mécanicien de machines lourdes	7	-13 %	51	-4 %	58	-5 %
Mécanicien en protection-incendie	0		13	63 %	13	63 %
Mécanicien industriel de chantier	91	-24 %	111	63 %	202	7 %
Monteur-assembleur	108	32 %	177	32 %	285	32 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	188	55 %	240	36 %	428	44 %
Opérateur d'équipement lourd	168	-2 %	538	5 %	706	4 %
Opérateur de pelles	96	-14 %	421	40 %	517	25 %
Peintre	459	3 %	258	-2 %	717	1 %
Plâtrier	173	16 %	130	25 %	303	20 %
Poseur de revêtements souples	23	-4 %	7	0 %	30	-3 %
Poseur de systèmes intérieurs	59	44 %	121	-21 %	180	-7 %
Tuyauteur	27	23 %	642	4 %	669	4 %
Titres occupationnels	5 934	19 %	1 823	18 %	7 757	19 %
Total	13 099	27 %	11 735	23 %	24 834	25 %

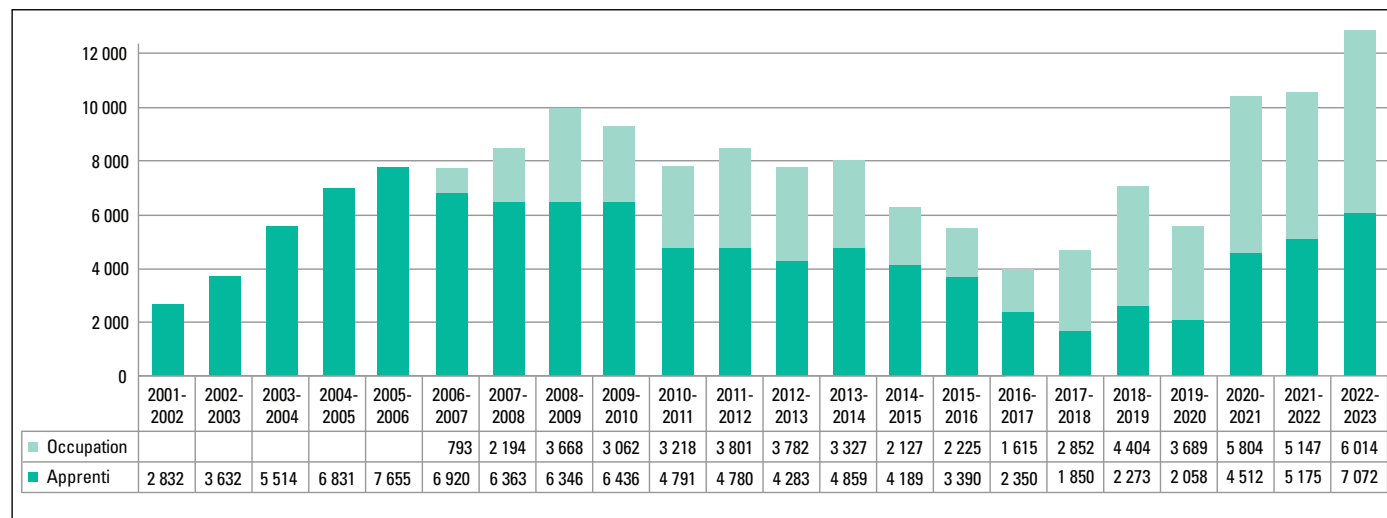
Source : CCQ.

Clientèle en obligation de formation

Les personnes sans diplôme qui accèdent à l'industrie de la construction comme apprenties ou occupations lors d'une pénurie de main-d'œuvre sont tenues de se perfectionner en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*.

La participation en perfectionnement obligatoire augmente à 13 099 participants pour l'exercice 2022-2023 (graphique 5). La participation des apprentis diplômés a augmenté de 37 %, pour atteindre 7 072 participants. Pour les occupations, le total de 6 014 participants représente une hausse de 17 % comparativement à l'exercice précédent.

Graphique 5 – Évolution des participants en obligation de formation selon le statut de 2001-2002 à 2022-2023



Source : CCQ.

La participation des apprentis non diplômés à des modules d'un programme d'études reconnu a été de 4 857 participants, alors qu'il y a eu 2 215 participants aux autres activités du *Répertoire des activités de perfectionnement* reconnues dans le cadre de l'obligation de formation. Les occupations ont satisfait à leur obligation, avec 2 644 participants au cours obligatoire *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* et de 3 370 participants à des activités de perfectionnement reconnues.

Le tableau 10 présente le taux de participation de la clientèle tenue de se perfectionner par rapport à la population initiale visée. Pour ce tableau, les éléments de comparaison sont les personnes différentes, qu'elles aient suivi plusieurs activités ou non. Le taux de participation est calculé à partir du nombre de personnes tenues de se perfectionner en août 2022, soit au début de l'exercice. Ces taux de participation ne sont donc pas parfaitement fidèles, entre autres parce que les personnes peuvent ne plus être soumises à l'obligation de formation durant l'année ou que leur date limite pour se conformer ne tombait pas au cours du présent exercice. Bref, une analyse détaillée du mouvement de main-d'œuvre pourrait changer quelque peu les résultats. Il faut donc interpréter ces données comme un indicateur de tendance.

Le total de 27 426 personnes tenues de se perfectionner en 2022-2023 établit le nouveau record depuis la mise en place de l'obligation de formation. Par rapport à cette clientèle visée, 36 % ont participé à une activité. Pour les personnes apprenties, le taux est de 32 %, et pour les titres occupationnels de 42 %. Comme toujours, les apprentis charpentiers-menuisiers se démarquent par leur nombre, représentant 58 % de toutes les personnes apprenties tenues de se perfectionner qui ont suivi une activité de perfectionnement.

Tableau 10 – Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner selon le métier ou titre occupationnel prioritaire

Métier ou titre occupationnel prioritaire	Personnes tenues de se perfectionner présentes aux activités	Personnes tenues de se perfectionner	Taux de participation
Briqueteur-maçon	107	320	33 %
Calorifugeur	54	148	36 %
Carreleur	84	399	21 %
Charpentier-menuisier	3 393	9 447	36 %
Chaudronnier	0	10	0 %
Cimentier-applicateur	156	559	28 %
Couvreur	211	979	22 %
Électricien	109	249	44 %
Ferblantier	258	733	35 %
Ferrailleur	34	182	19 %
Frigoriste	62	421	15 %
Grutier	1	7	14 %
Mécanicien d'ascenseur	61	234	26 %
Mécanicien de chantier	7	37	19 %
Mécanicien de machines lourdes	0	17	0 %
Mécanicien en protection-incendie	89	275	32 %
Monteur-assembleur	98	282	35 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	177	486	36 %
Opérateur d'équipement lourd	142	471	30 %
Opérateur de pelles mécaniques	86	413	21 %
Peintre	444	1 308	34 %
Plâtrier	168	671	25 %
Poseur de revêtements souples	23	141	16 %
Poseur de systèmes intérieurs	56	200	28 %
Tuyauteur	27	113	24 %
<i>Sous-total – Apprentis</i>	<i>5 847</i>	<i>18 102</i>	<i>32 %</i>
<i>Sous-total – Titres occupationnels</i>	<i>3 918</i>	<i>9 324</i>	<i>42 %</i>
Total	9 765	27 426	36 %

Source : CCQ.

Participation selon la région de domicile

Dans l'ensemble, 79 % des participants se sont formés dans leur région de domicile (tableau 11). Cependant, la part des participants formés dans leur région de domicile est moins élevée sur la Côte-Nord (32 %), en Abitibi-Témiscamingue (33 %) et au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (37 %). Les participants de la région de Québec se sont formés à 76 % dans leur région, et ceux de la région du Grand Montréal² à 97 %.

Tableau 11 – Nombre de participants par région de domicile selon le lieu de formation

Région de domicile	Participants domiciliés dans la région			Part formée dans la région de domicile	Répartition
	Participants formés dans la région	Participants formés à l'extérieur de la région	Total		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	489	831	1 320	37 %	5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	483	351	834	58 %	3 %
Québec	3 327	1 058	4 385	76 %	18 %
Mauricie-Bois-Francs	708	926	1 634	43 %	7 %
Estrie	616	762	1 378	45 %	6 %
Grand Montréal	13 476	430	13 906	97 %	56 %
Outaouais	420	307	727	58 %	3 %
Abitibi-Témiscamingue	75	152	227	33 %	1 %
Côte-Nord	100	215	315	32 %	1 %
Total¹	19 694	5 140	24 834	79 %	100 %

¹ Inclut les participants pour lesquels aucune région de domicile n'est identifiée.

Source : CCQ.

Les régions de Québec et du Grand Montréal accueillent la majorité des participants de l'extérieur (tableau 12). Ainsi, 86 % des participants ont été formés dans ces 2 régions, alors que 74 % des participants y sont domiciliés. Certaines régions de formation n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-pandémie; par exemple, le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Mauricie-Bois-Francs forment actuellement moins de travailleurs que ce qui pouvait être observé auparavant.

² La région du Grand Montréal de la CCQ comprend l'île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Tableau 12 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon la région de formation

Région de formation	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	174	1 %	380	3 %	554	2,2 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	390	3 %	187	2 %	577	2,3 %
Québec	2 100	16 %	2 582	22 %	4 682	18,9 %
Mauricie–Bois-Francs	507	4 %	490	4 %	997	4,0 %
Estrie	464	4 %	298	3 %	762	3,1 %
Grand Montréal	9 011	69 %	7 637	65 %	16 648	67,0 %
Outaouais	345	3 %	92	1 %	437	1,8 %
Abitibi-Témiscamingue	57	0 %	20	0 %	77	0,3 %
Côte-Nord	51	0 %	49	0 %	100	0,4 %
Total	13 099	100 %	11 735	100 %	24 834	100,0 %

Source : CCQ.

Résultats de la participation

Au moment de la rédaction de ce bilan, la CCQ avait reçu la presque totalité des résultats; il en manquait seulement 61 sur les 24 834 participations (tableau 13). Les résultats sont semblables, en termes relatifs, à ceux des années précédentes. Le taux de réussite y est très élevé (95 %), et il y a eu très peu d'abandons (2 %).

Tableau 13 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le résultat de la participation

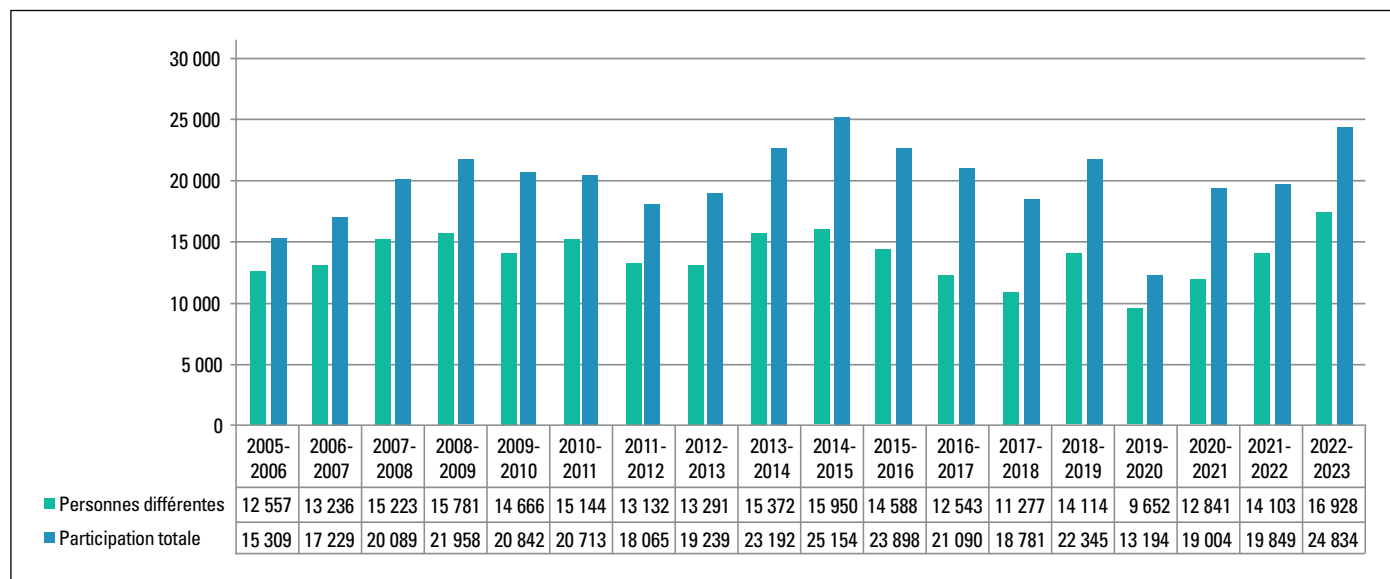
Résultat	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Total	Répartition
Réussite	12 455	11 037	23 492	94,6 %
Échec	369	381	750	3,0 %
Abandon	274	257	531	2,1 %
Résultat inconnu	1	60	61	0,2 %
Total	13 099	11 735	24 834	100,0 %

Source : CCQ.

Caractéristiques des personnes différentes

Parmi les 24 834 participants, 16 928 personnes différentes ont suivi au moins 1 activité de perfectionnement (graphique 6). Non seulement est-ce une augmentation de 20 % par rapport à l'exercice précédent, mais cela correspond aussi à un record comparativement à ce qui peut être observé historiquement.

Graphique 6 – Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2022-2023



Source : CCQ.

Participations multiples

Un total de 5 441 personnes ont suivi plusieurs activités de perfectionnement en 2022-2023, soit 32 % des personnes (tableau 14).

Tableau 14 – Nombre de personnes différentes par statut selon le nombre d’activités de perfectionnement suivies

Statut	Nombre d’activités suivies			Total	Répartition	Participations multiples	
	1	2	3 et plus			Nombre	Part
Apprenti	6 563	1 343	723	8 629	51 %	2 066	24 %
Compagnon	2 004	920	372	3 296	19 %	1 292	39 %
Occupation	2 851	1 584	492	4 927	29 %	2 076	42 %
Sans certificat	69	7	0	76	0 %	7	9 %
Total	11 487	3 854	1 587	16 928	100 %	5 441	32 %

Source : CCQ.

Les personnes qui ont un statut de compagnon ou d’occupation sont plus susceptibles que les apprentis de participer à plus d’une activité. Cette année, c’est encore le cas pour les compagnons (39 %) et les occupations (42 %), alors que 24 % des apprentis ont participé à plusieurs activités.

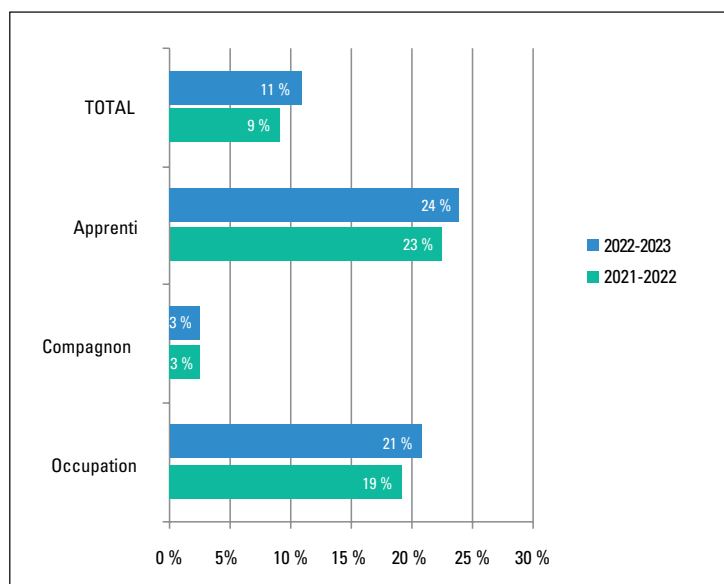
Les participants des métiers d’électricien (44 %), de ferrailleur (41 %), de frigoriste (34 %), de mécanicien de machines lourdes (100 %) et de tuyauteur (36 %) ont été plus nombreux à participer à plusieurs activités (tableau 15).

Taux de participation de la population admissible

Les données par personne différente permettent de les mettre en rapport avec celles de la main-d'œuvre admissible au FFSIC, soit les détenteurs de certificat de compétence qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Étant donné que le nombre de personnes admissibles au FFSIC était de 160 779 au début de l'exercice 2022-2023, c'est donc 11 % de la main-d'œuvre admissible qui a participé à au moins 1 activité de formation. Ce taux de participation dépasse l'objectif de l'indicateur de la planification stratégique de la CCQ, qui est d'avoir 10 % de la main-d'œuvre admissible se perfectionnant grâce au fonds de formation.

Comme l'illustre le graphique 7, le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est en hausse pour les apprentis et pour les occupations, en 2022-2023, alors qu'il est resté le même pour les compagnons. Il est de 24 % pour les apprentis, de 3 % pour les compagnons et de 21 % pour les occupations. Le taux de participation plus élevé des apprentis et des occupations n'est pas étonnant, compte tenu de la participation pour les personnes non diplômées en obligation de formation.

Graphique 7 – Taux de participation de la main-d'œuvre admissible selon le statut en 2021-2022 et en 2022-2023



Source : CCQ.

Le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est plus élevé pour les métiers de charpentier-menuisier (13 %) et de monteur-mécanicien (vitrier) (13 %) ainsi que pour les titres occupationnels (19 %), alors que les mécaniciens de machines lourdes (2 %) et les poseurs de revêtements souples (3 %) ont les taux les plus bas (tableau 15).

Tableau 15 – Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

Métier et titre occupationnel	Nombre d'activités suivies			Total	Part de la participation multiple	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible
	1	2	3 et plus			
Briqueur-maçon	273	53	28	354	23 %	8 %
Calorifugeur	63	11	2	76	17 %	7 %
Carreleur	106	5		111	5 %	5 %
Charpentier-menuisier	3 885	1 040	707	5 632	31 %	13 %
Chaudronnier	41	17	1	59	31 %	10 %
Cimentier-applicateur	206	34	11	251	18 %	8 %
Couvreur	305	61	13	379	20 %	9 %
Électricien	533	330	84	947	44 %	5 %
Ferblantier	342	97	16	455	25 %	10 %
Ferrailleur	68	24	23	115	41 %	6 %
Frigoriste	156	61	20	237	34 %	6 %
Grutier	92	8	5	105	12 %	6 %
Mécanicien d'ascenseur	82	5	1	88	7 %	7 %
Mécanicien de machines lourdes	31	10	2	43	28 %	4 %
Mécanicien en protection-incendie		5	1	6	100 %	2 %
Mécanicien industriel de chantier	124	24	9	157	21 %	11 %
Monteur-assembleur	173	38	10	221	22 %	7 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	194	75	24	293	34 %	13 %
Opérateur d'équipement lourd	346	79	54	479	28 %	9 %
Opérateur de pelles	338	44	25	407	17 %	6 %
Peintre	544	64	13	621	12 %	11 %
Plâtrier	221	35	4	260	15 %	8 %
Poseur de revêtements souples	27		1	28	4 %	3 %
Poseur de systèmes intérieurs	98	38	2	138	29 %	5 %
Tuyauteur	293	127	36	456	36 %	5 %
Titres occupationnels	2 946	1 569	495	5 010	41 %	19 %
Total	11 487	3 854	1 587	16 928	32 %	11 %

Source : CCQ.

Caractéristiques démographiques

L'analyse de la clientèle participante selon différentes caractéristiques, telles que le sexe, la langue, l'âge et le secteur, permet de constater que les caractéristiques démographiques changent peu, d'une année à l'autre. La répartition des personnes en fonction du sexe, de l'âge ou de la langue est relativement constante.

Sexe et langue de correspondance

Parmi les 16 928 personnes différentes, 1 401 sont des femmes (tableau 16). Le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est ainsi de 28 % pour les femmes, alors qu'il est de 10 % pour les hommes. Mentionnons qu'une forte proportion de la main-d'œuvre féminine est présentement en obligation de formation, ce qui explique, en bonne partie, ce taux élevé. Il demeure que tout comme par les années passées, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes, et ce, quel que soit leur statut.

Tableau 16 – Nombre de personnes différentes selon le sexe et la langue de correspondance

Langue de correspondance	Sexe		Total
	Femmes	Hommes	
Anglais	15	415	430
Français ¹	1 386	15 115	16 498
Total	1 401	15 527	16 928
Taux de participation de la main-d'œuvre admissible	28 %	10 %	11 %

¹ À des fins de simplification, la langue française inclut la catégorie « Indéterminée ».
Source : CCQ.

Quant à la répartition linguistique, la langue de correspondance est l'anglais pour 3 % des personnes différentes. Outre l'activité *Organizations in the Construction Industry*, qui est obligatoire pour les occupations, les activités réalisées en anglais sont principalement des activités multimétiers sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice ou sur des notions théoriques comme les plans et devis.

Groupe d'âge

L'âge moyen des personnes différentes est de 35,6 ans, alors que l'âge moyen de la main-d'œuvre admissible est de 39,8 ans (tableau 17). Plus de la moitié des participants (53 %) ont moins de 35 ans. Plus l'âge augmente, plus le taux de participation de la main-d'œuvre admissible diminue. Ce résultat n'est pas étonnant, puisque la participation est constituée de la clientèle d'apprentis et d'occupations en obligation de formation, qui est de manière générale moins âgée que le reste de la clientèle. Pour toutes les groupes d'âge, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes.

Tableau 17 – Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

Groupe d'âge	Sexe		Nombre	Variation annuelle	Répartition	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible
	Femme	Homme				
Moins de 25 ans	132	2 409	2 541	22 %	15 %	17 %
25-34 ans	589	5 771	6 360	15 %	38 %	13 %
35-44 ans	436	4 206	4 642	26 %	27 %	11 %
45-54 ans	174	2 129	2 303	23 %	14 %	9 %
55-64 ans	64	915	979	14 %	6 %	5 %
65 ans et plus	6	97	103	41 %	1 %	2 %
Total	1 401	15 527	16 928	20 %	100 %	11 %
Âge moyen	35,7	35,6	35,6			39,8

Source : CCQ.

Secteur de travail

Près de la moitié des participants proviennent du secteur institutionnel et commercial (48 %). Il y a un taux de participation de la main-d'œuvre admissible un peu plus élevée du secteur génie civil et voirie (12 %) et un peu plus faible du secteur industriel (8 %) (tableau 18).

Tableau 18 – Nombre de personnes différentes selon le secteur prioritaire de travail, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

Secteur prioritaire	Nombre de personnes	Répartition	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible
Génie civil et voirie	3 396	20 %	12 %
Industriel	681	4 %	8 %
Institutionnel et commercial	8 128	48 %	10 %
Résidentiel	3 984	24 %	11 %
Indéterminé	739	4 %	19 %
Total	16 928	100 %	11 %

Source : CCQ.

5 Participation aux activités du Service de formation aux entreprises

Le Service de formation aux entreprises (SFAE) est un service exclusif offert aux entreprises afin de répondre à leurs demandes de formation. Les activités organisées par le SFAE peuvent être des devis développés spécifiquement pour l'entreprise ou des activités déjà existantes qui sont organisées pour l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2022-2023, 534 demandes de formation ont été faites par 195 entreprises ou regroupements d'entreprises différentes.

Finalement, il y a eu 3 996 participants aux activités de formation organisées par le SFAE, une augmentation de 24 % comparativement à l'exercice précédent, et la deuxième meilleure performance depuis les débuts du SFAE (tableau 19). Une plus grande diversité d'activités a été réalisée, soit 94 activités comparativement à 85 activités l'an dernier. On compte 37 activités multimétiers qui ont joint 3 318 participants, soit 83 % de la participation à la formation aux entreprises. Les activités les plus fréquentées portaient principalement sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice. Les activités destinées à un métier ou à un titre occupationnel en particulier inscrivent une hausse de 20 %, ayant joint 678 participants.

Tableau 19 – Nombre d'activités et de participants selon la catégorie d'activités réalisées par le Service de formation aux entreprises en 2021-2022 et en 2022-2023

Catégorie d'activité	2021-2022		2022-2023		Variation de la participation
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	
Activité destinée à un métier ou à un titre occupationnel	45	566	57	678	20 %
Activité multimétier	40	2 656	37	3 318	25 %
Total	85	3 222	94	3 996	24 %

Source : CCQ.

Les activités du Service de la formation aux entreprises se tiennent principalement dans les régions de Québec et du Grand Montréal; 87 % des participants ont été formés dans ces 2 régions.

Les fortes hausses de participation pour les charpentiers-menuisiers (+85 %), les électriciens (+18 %), les grutiers (+775 %) et les opérateurs de pelles mécaniques (+90 %) compensent les baisses de participation des tuyauteurs (-44 %), des frigoristes (-31 %) et des poseurs de systèmes intérieurs (-34 %) (tableau 20).

Près de la moitié des participants aux activités organisées pour les entreprises sont des compagnons.

Tableau 20 – Nombre de participants aux activités de perfectionnement du Service de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel

Métier ou titre occupationnel	Nombre de participants	Variation annuelle
Briqueteur-maçon	83	-15 %
Calorifugeur	5	
Charpentier-menuisier	1 349	85 %
Cimentier-applicateur	77	75 %
Couvreur	83	12 %
Électricien	479	18 %
Ferblantier	152	4 %
Ferrailleur	7	-59 %
Frigoriste	107	-31 %
Grutier	70	775 %
Mécanicien de machines lourdes	10	43 %
Mécanicien industriel de chantier	43	105 %
Monteur-assembleur	29	38 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	137	28 %
Opérateur d'équipement lourd	166	25 %
Opérateur de pelles	133	90 %
Peintre	36	-36 %
Plâtrier	60	30 %
Poseur de systèmes intérieurs	71	-34 %
Tuyauteur	175	-44 %
Titres occupationnels	724	14 %
Total	3 996	24 %

Source : CCQ.

6 Participation aux activités des associations patronales

À la suite de la modification, en 2019, des *Règles générales d'utilisation du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction*, le *Bilan des activités de perfectionnement* englobe maintenant l'offre des associations patronales qui a été acceptée par le CFPIC.

Rappelons que les activités déjà reconnues par droit acquis et certaines activités pour une relève en gestion en chantier faisaient déjà partie du *Bilan*, alors que les autres activités patronales étaient traitées dans les activités de formation à remboursement différé. La présente section brosse un portrait de ces activités.

Pour l'exercice 2022-2023, l'offre des associations patronales comportait un total de 115 activités de formation (tableau 21). En comparaison, l'exercice précédent était composé de 127 activités. L'offre inclut 44 activités qui sont une version en ligne d'une même activité offerte en présentiel. Les activités pour une relève en gestion en chantier sont au nombre de 21 activités. Le taux de réalisation s'est passablement amélioré; il est de 84 % des activités offertes comparativement à 55 % à l'exercice précédent.

Tableau 21 – Nombre d'activités de l'offre des associations patronales selon l'état de réalisation en 2021-2022 et en 2022-2023

État de réalisation	2021-2022		2022-2023	
	Nombre d'activités	Répartition	Nombre d'activités	Répartition
Activités réalisées	70	55 %	97	84 %
<i>Sans aucune annulation de groupes</i>	24	19 %	57	50 %
<i>Avec annulation d'au moins 1 groupe</i>	46	36 %	40	35 %
Activité multimétier	57	45 %	18	16 %
Total	127	100 %	115	100 %

Source: CCQ.

Ainsi, au cours de l'exercice 2022-2023, 97 activités de formation de l'offre des associations patronales ont été réalisées, dont 12 étaient des activités de formation pour une relève en gestion de chantier. Il y a eu un total de 3 741 participants à ces activités (tableau 22) dont 1 687 participants ont participé à une formation en ligne.

Les activités les plus fréquentées sont celles de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), qui représentent 84 % de la participation, suivies de celles de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), avec 7 % de la participation.

Tableau 22 – Nombre d'activités réalisées de l'offre des associations patronales et nombre de participants par fournisseur admissible en 2021-2022 et en 2022-2023

Fournisseur admissible	2021-2022		2022-2023	
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants
Association de la construction du Québec (ACQ)	2	56	1	75
Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ)	2	9	2	25
Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ)	3	15	0	0
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)	24	1 043	34	3 136
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ)	5	53	0	0
Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF)	2	4	3	30
Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)	15	66	31	198
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)	17	186	26	277
Total	70	1 432	97	3 741

Source: CCQ.

Parmi les activités réalisées de l'offre des associations patronales, 69 étaient destinées à des métiers alors que 28 étaient des activités multimétiers, c'est-à-dire qu'elles s'adressent à une clientèle diversifiée en matière de métier ou de titre occupationnel (tableau 23). La participation à ces activités a été de 1 223 participants. Les 25 activités destinées au métier de charpentier-menuisier ont joint 2 232 participants.

Tableau 23 – Nombre d'activités et nombre de participants aux activités de l'offre des associations patronales par métier ou titre occupationnel en 2021-2022 et en 2022-2023

Fournisseur admissible	2021-2022		2022-2023	
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participants
Briqueur-maçon	2	9	2	25
Charpentier-menuisier	18	907	25	2 232
Couvreur	3	15	0	0
Électricien	15	66	29	168
Ferblantier	2	2	3	35
Frigoriste	1	3	3	26
Tuyauteur	5	93	7	32
Multimétier	11	200	15	734
Multimétier et titres occupationnels	13	137	13	489
Total	70	1 432	97	3 741

Source : CCQ.

L'appréciation de la clientèle est vérifiée à la fin de l'activité de perfectionnement, alors que chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation. Celui-ci couvre le contenu et les modalités du cours, la ressource enseignante et la satisfaction générale. Il comporte également une question sur la présence d'une évaluation au terme de la formation ainsi qu'une autoévaluation des compétences de la personne avant et après la formation. Finalement, des questions ouvertes permettent d'inscrire les améliorations qui pourraient être apportées au cours ainsi que des suggestions de nouveaux cours pour le métier ou l'occupation de la personne.

Les évaluations de 19 002 participants ont été saisies sur un total de 24 834 participants en 2022-2023, pour un taux de réponse de 76 %.

Satisfaction de la clientèle

Les résultats de l'évaluation montrent un niveau de satisfaction relativement élevé des participants aux activités de perfectionnement (tableau 24), la plupart des énoncés récoltant des niveaux d'accord de plus de 9 sur 10. Les éléments concernant le formateur reçoivent les plus forts niveaux de satisfaction, avec un niveau d'accord de 9,7 sur 10. Pour 73 % des répondants, l'aspect le plus important lorsqu'ils participent à un cours organisé par la CCQ est d'avoir un formateur compétent et expérimenté. Il semble que leurs attentes à cet égard soient comblées.

À l'inverse, les énoncés concernant les modalités du cours affichent les plus faibles niveaux de satisfaction ; en particulier, « La durée du cours était adéquate » obtient une évaluation de 8,9 sur 10. Selon l'activité, les participants peuvent avoir considéré que la durée était trop courte ou trop longue.

Malgré cela, il demeure que le niveau de satisfaction générale est élevé, soit à 9,4 sur 10. Il n'y a pas de différence majeure entre les métiers, mais les mécaniciens d'ascenseur (8,2), les poseurs de revêtements souples (7,5) et les poseurs de systèmes intérieurs (8,5) affichent des niveaux sous la moyenne.

Ils sont 87 % des répondants à mentionner avoir eu un examen à la fin de l'activité de perfectionnement, et celui-ci était un examen à la fois théorique et pratique (42 %), ou seulement théorique (33 %) ou pratique (22 %). Le type d'examen n'était pas spécifié pour 3 % des répondants.

Tableau 24 – Niveau d'accord moyen par élément évalué

Élément d'évaluation	Niveau d'accord
Le contenu du cours :	
1. correspondait à mes attentes.	9,3
2. répondait à mes besoins de perfectionnement.	9,2
3. comprenait suffisamment d'exercices pratiques.	9,3
4. était bien structuré.	9,4
Les modalités du cours :	
5. La durée du cours était adéquate.	8,9
6. L'horaire du cours me convenait.	9,0
La documentation remise durant le cours :	
7. était utile.	9,3
8. était suffisante.	9,3
Les matériaux, l'outillage, l'équipement et les locaux :	
9. Les matériaux dont j'avais besoin pour les exercices pratiques étaient disponibles.	9,4
10. Les outils et l'équipement dont j'avais besoin pour les exercices pratiques étaient disponibles.	9,4
11. Les outils étaient en bon état.	9,4
12. Les locaux et les espaces pratiques répondaient bien aux besoins de ce cours.	9,5
Le formateur :	
13. maîtrisait bien le contenu du cours.	9,7
14. communiquait bien.	9,7
15. favorisait la participation du groupe.	9,7
16. répondait bien aux questions et aux demandes des participants.	9,7
Satisfaction générale :	
17. Le nombre de participants était adéquat pour la bonne conduite du cours.	9,6
18. Ce cours m'incite à suivre d'autres activités de perfectionnement offertes par la CCQ.	9,2
19. De façon générale, je suis satisfait(e) d'avoir participé à ce cours.	9,4
20. Je mettrai en pratique sur les chantiers de construction ce que j'ai appris durant ce cours.	9,4

Source : CCQ.

L'analyse des données ne montre pas de différences significatives selon le type d'activité ou de fournisseur. Mentionnons que la Direction de la formation professionnelle analyse les résultats de l'évaluation de chacun des groupes réalisés afin d'intervenir le plus rapidement possible auprès des fournisseurs pour que les lacunes soient corrigées le cas échéant, ou d'apporter des modifications au devis de formation si nécessaire. Ainsi, l'insatisfaction peut se limiter à 1 groupe plutôt qu'à l'ensemble de tous les groupes d'une activité.

Indicateur d'amélioration des compétences

L'objectif principal du perfectionnement est d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre au sein de l'industrie de la construction. Outre la réussite du cours, le questionnaire permet à chacun des participants de faire une autoévaluation de ses compétences avant et après la formation. Avant l'activité, le niveau de compétence moyen se situe à 57 %, alors qu'après l'activité, le niveau de compétence moyen atteint 88 % (tableau 25). Ils sont alors plus de 94 % à dépasser le seuil de 60 %, qui est considéré comme le minimum nécessaire pour travailler sans l'aide d'une autre personne. De plus, l'énoncé portant sur la mise en pratique sur les chantiers de ce qui a été appris durant le cours récolte un niveau d'accord de 9,4 sur 10. Les activités de perfectionnement permettent donc d'améliorer rapidement les compétences de la très grande majorité des participants.

Tableau 25 – Évaluation du niveau de compétence avant et après l'activité de perfectionnement

Niveau de compétence	Avant l'activité	Après l'activité
Moins de 10 %	2 002	36
11 % à 20 %	867	23
21 % à 30 %	993	53
31 % à 40 %	1 012	65
41 % à 50 %	2 178	275
51 % à 60 %	2 911	597
61 % à 70 %	2 008	1 166
71 % à 80 %	2 693	3 541
81 % à 90 %	1 077	4 639
91 % et plus	1 346	6 681
Total	17 087	17 076
Niveau de compétence moyen	57 %	88 %

Source: CCQ.

8 Conclusion

La participation pour l'exercice 2022-2023 dépasse les attentes, et ce, malgré que la participation au perfectionnement volontaire ne soit pas encore revenue à son niveau d'avant-pandémie. Il faut dire que la forte activité dans la construction occupe passablement la main-d'œuvre à la grandeur du Québec. La croissance de la clientèle en formation obligatoire permet d'augmenter la participation, et cela devrait être encore le cas pour le prochain exercice. Il est permis d'envisager qu'au prochain exercice, la participation en perfectionnement volontaire poursuivra sa croissance, alors qu'un léger ralentissement de l'activité sur les chantiers est prévu.

Actuellement, les conditions sont favorables au perfectionnement. Le contexte de rareté de main-d'œuvre, où les nouveaux travailleurs sont nombreux, combiné au fait que les diplômés ne comblent pas tous les besoins, offre de grandes occasions de perfectionnement. Il est donc probable que la participation poursuive sa croissance.

Le potentiel de croissance du perfectionnement demeure important, compte tenu du niveau actuel de la main-d'œuvre active dans l'industrie. Avec une offre adaptée aux besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre, il sera possible d'accroître la participation de la clientèle.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC